



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MARDI 14 DECEMBRE 2010

BULLETIN N° 146

75^{ème} Année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ETAT DES PRÉSENTS	4
ORDRE DU JOUR	5
ADOPTION DU BULLETIN N° 145 DU 6 OCTOBRE 2010	7
COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	7
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	8
☐ Délibérations pour acte :	8
↪ Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n° c_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.....	8
↪ Compte-rendu des décisions prises par les bureaux des 6 et 26 octobre et 8 décembre 2010 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n° c_2008-06-25/07 du 25 juin 2008	8
↪ Rapport de controle de la concession 2009 pour la distribution publique de gaz	9
↪ Rapport de controle de la concession 2009 pour la distribution publique d'électricité ..	9
☐ Délibérations	14
↪ Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2011 (budget principal et budgets annexes)	14
↪ Décision modificative n°1 au budget principal 2010.....	15
↪ Compétence optionnelle « éclairage public » révision des contributions (mise a jour de la deliberation c2009-12-09/09)	16
↪ Convention de mise à disposition, de traitement et de diffusion des données relatives à l'énergie et aux gaz à effet de serre en rhône-alpes, avec l'oreges (observatoire régional de l'énergie et des gaz a effet de serre de rhone-alpes).....	20
QUESTIONS DIVERSES.....	21
DÉLIBÉRATIONS.....	21

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ VILLEURBANNE, MARDI 14 DECEMBRE 2010</p>

Le mardi 14 décembre 2010 à 18h25, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 7 décembre 2010, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à l'ASTROBALLE, 44 avenue Marcel Cerdan à Villeurbanne.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ

Nombre de délégués en exercice 112
Nombre de délégués titulaires présents 53
Nombre de délégués suppléants présents 7
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 3
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 63

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

B. DUPONT (titulaire de Sathonay-Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (titulaire de Sathonay-Camp)

Ph. PERARDEL (titulaire de St-Germain-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à M. DEGUELDRE (titulaire de Chaponost)

J.P. BOURGES (titulaire de La Tour de Salvagny) donne pouvoir à J. DEBORD (titulaire de La Tour de Salvagny)

Assistent à la réunion :

Monsieur CORON, Directeur Général des Services

Madame VALANTIN, Responsable des services administratifs

Mesdames DIEUDONNÉ, GRANDFORT, GUICHERD, MOREL, ROSSET, PASQUIER, SALIGNAT et THORAL, Monsieur FLAMMARION, services administratifs

Monsieur DESBOUIS, Responsable service concessions

Madame VOLLAND, service concessions

Monsieur GAILLARD, Responsable service Dissimulation Réseaux

Madame GREFFIER, Responsable service Éclairage Public

Madame LIGONNET et Messieurs BAS, FOURNEAU, GRAIL et MOUYON, services Dissimulation des réseaux et Éclairage Public

Madame HENNET, Responsable service Énergies

Mesdames FERRET, LABORDE-GARCIA et Messieurs BOUDIN, BRIOIS, F. CORON, PILLET, service Énergies

ETAT DES PRÉSENTS

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES		M. BALAIS		A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET	e	W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	e	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET		R. VENDITTI	X
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS		E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE		G. SOUY	e	B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS		A. GUERRIER		A. GERON	X
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ	X	J. TOUILLON		E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	e	J. CARTIER	X	J. DUPUIS		D GAIDIER	X
Communay	G. BELLEVILLE	X	J-P. CHONÉ	X	G. BARDENET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	P. CORET		L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON		R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	M. ANDRE	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET	X	F. PIRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX	X	R. FARNOS	X	M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD		C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLERAN		A. ESCOURROU		L. FILLoux		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	e	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	X	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	e	A. PIGEON	e	A. DARTOIS	e
Irigny	G. RONY	X	P. BOSGIRAUD		G. ROBIN		A. SANLAVILLE	X
Limonest	L-P. TARDY		J-L. BARBIER	X	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	X	R. THOLLET		P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER		P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER		B. CHENANI	X	D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	e	S. ULRICH		J.B. MICHEL		C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	X	G. JEGO		C. COMTE	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON		C. DUBUIS	X	E. DEBARD		C. BASSET	
St-Fons	S. PERRIN	e	E. DELOR		C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAUULT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	e	V. TOUTANT	e	D. YVOREL	e	Y. LAROYE	e
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI		F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	e	P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI		R. BEROU		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	e	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	X	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS		J. DEBORD	X	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	e	J. RUSSIER	e	S. MORVAN	e	R. BERNARD	e
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	X	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 145 du 6 octobre 2010 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2010-12-14/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 ;
 - C-2010-12-14/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau des 6 et 26 octobre et 8 décembre 2010 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 ;
 - C-2010-12-14/03 • Rapport de contrôle concession Gaz 2009 ;
 - C-2010-12-14/04 • Rapport de contrôle concession Électricité 2009 ;
- Délibérations :
 - C-2010-12-14/05 • Autorisation d'ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2011 ;
 - C-2010-12-14/06 • Décision modificative n°1 au budget principal 2010 ;
 - C-2010-12-14/07 • Reportée ;
 - C-2010-12-14/08 • Compétence optionnelle « éclairage public » : révision des contributions ;
 - C-2010-12-14/09 • Convention de mise à disposition, de traitement et de diffusion des données relatives à l'énergie et aux gaz à effet de serre en Rhône-Alpes, avec l'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre de Rhône-Alpes).
- Questions diverses.



La séance est ouverte à 18h25 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- Mesdames et Messieurs, nous allons commencer ce comité un peu en avance, à titre exceptionnel, puisque je rappelle qu'aujourd'hui nous sommes réunis à l'occasion du 75^{ème} anniversaire du Syndicat. Nous vous avons d'ailleurs préparé un petit cadeau qui se trouve à l'entrée, dans le cadre du développement durable. Ceux qui ne l'ont pas eu, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil pour retirer ce cadeau.

Nous sommes à Villeurbanne et comme c'est la tradition, Monsieur le Maire étant excusé, c'est donc notre collègue M. Devinaz, Vice-président du SIGERLy, qui va nous présenter en quelques mots la commune de Villeurbanne.

Je lui laisse la parole.

M. DEVINAZ.- Mesdames, Messieurs, bienvenue à l'Astroballe. Nous nous trouvons dans un gymnase qui, de par le fonctionnement du club professionnel de l'ASVEL, a subi quelques modifications. De ce fait, aujourd'hui, on ne peut malheureusement plus s'en servir comme gymnase. Nous cherchons à l'utiliser autrement. Initialement nous avions souhaité faire le 75ème anniversaire dans une autre salle, le soir où l'ASVEL devait jouer. Le programme a changé

puisque ce soir elle joue en Allemagne, et elle jouera ici le 21 décembre. J'espère d'ailleurs avoir le plaisir de croiser un certain nombre d'entre vous lors de ce match.

Je tiens à excuser le Maire, M. Jean-Paul Bret. En effet, ce soir le Maire est à la fête du personnel de la ville, nous avons un peu plus de 2 000 salariés, et cela tombe en même temps que notre réunion de comité.

Villeurbanne est une ville de 138 000 habitants aujourd'hui. Je pense qu'à la fin de ce mandat, nous aurons franchi les 140 000 habitants. C'est la 2^{ème} ville du département du Rhône, la 4^{ème} ville de la région Rhône-Alpes, la 26^{ème} ville de France.

Pour caractériser cette ville, c'est pratiquement une « ville-champignon », puisqu'au moment de la Révolution française, elle comptait à peine 200 habitants sur cinq points d'agriculture, puis en 1880, elle est passée à 20 000 habitants puisque les entreprises qui étaient sur Lyon commençaient à migrer sur ce territoire. Et dans les années 1960, nous étions à un peu plus de 120 000 habitants. Puis nous avons subi, comme toutes les communes urbaines, une perte de notre population, et aujourd'hui, même si on freine un peu, il y a une forte demande et nous sommes en train de regagner beaucoup d'habitants.

Pour caractériser Villeurbanne, ici on dit que l'on a dans notre banlieue ouest la ville de Lyon... C'est dans cet état d'esprit que nous essayons de remplir nos rôles d'élus. Ce n'est pas toujours évident. Mais c'est ainsi que nous essayons de fonctionner, ce qui a permis à Villeurbanne de ne pas être engloutie dans la ville de Lyon et devenir un arrondissement lyonnais, ce qui devait naturellement nous y conduire puisque les axes d'échanges avec la ville de Lyon sont des axes romains en est-ouest. En 1920, le Maire, M. Lazare Goujon, a décidé de faire un corps de ville. Il a fait un peu comme en Belgique entre la partie francophone et la partie flamande, où une immense barre d'immeubles coupe la vallée, et l'on voit bien qu'il y a une frontière. Ce Maire, M. Lazare Goujon, a fait un corps de ville qui s'appelle « Les gratte-ciel », en nord-sud pour s'opposer au fait d'être aspiré par Lyon. Ce sont des maires qui à l'époque n'avaient pas froid aux yeux, car il a perdu la mairie sur ce projet. Et lorsqu'il est redevenu Maire dix ans plus tard, en 1946, la ville ayant grossi, son projet, qui devait aller jusqu'au Rhône, a été stoppé. Et aujourd'hui, l'équipe dont je fais partie, est en train d'essayer de reprendre ce développement au nord du cours Émile Zola.

Les deux identités de Villeurbanne sont :

- Le Théâtre National Populaire, dont le projet de rénovation est en train de s'achever.
- Le club de basket (ASVEL), qui, en 1946 s'exprimait en bas de Sainte-Foy-Lès-Lyon n'a pas trouvé l'accueil au sein de la ville de Lyon et est donc venu s'exprimer à Villeurbanne. Depuis ce club évolue sur notre territoire.

C'est un club pour lequel la ville a fait beaucoup d'efforts, puisqu'en 1990 il a connu la faillite et a failli disparaître. Mais en même temps, nous devons beaucoup à ce club qui nous a permis de nous satelliser en termes d'identité par rapport à la ville de Lyon.

L'ASVEL quittera cette salle dans deux ans, pour une salle située à un kilomètre, un nouveau projet de salle qui pourra accueillir 15 000 spectateurs et qui ne servira pas uniquement à l'ASVEL. Cela permettra en même temps de développer un pôle sportif.

Vous êtes au cœur d'un pôle. Demain nous aurons une grande salle de spectacle à la fois sportive et culturelle. À côté nous aurons l'Académie Tony Parker, la Halle des sports et cultures urbaines. Nous avons avec l'Astroballe, le centre nautique Étienne Gagnaire, le Carré de Soie : un pôle sportif et un terrain de rugby. Nous allons développer sur Boiron Granger, un complexe de formation avec les lycées et l'université, qui se trouve en face à 500 mètres.

Et derrière moi, nous avons le canal de Jonage, avec les communes riveraines du canal. D'ici un an, nous allons les ouvrir à la pratique sportive. Et à partir de l'Astroballe, si vous prenez un vélo, vous êtes à 20 minutes du grand parc Miribel Jonage.

Nous sommes en train de développer sur cette partie de Villeurbanne un grand pôle sportif où nous souhaitons faire en sorte que les différentes pratiques de loisirs, de sports de compétition, de sports de masse ou de haut niveau, puissent s'exprimer sur l'est de notre agglomération et sur l'est de notre ville.

Voilà brièvement décrite la ville de Villeurbanne.

Je vous souhaite un bon comité.

(Applaudissements).

M. ABADIE, Président.- Merci.

Je vais rappeler quelques règles élémentaires, comme à chaque fois.

Nous avons des changements de délégués, notamment sur la commune de Charly :

	Titulaire :	Suppléants
Charly :	M. Gilles GIRE	M. Jacques TOUILLON
Dardilly :	M. Michel ANDRÉ	
Poleymieux	M. Serge ULRICH	Mme Corinne CARDONA et M. Jean-Bernard MICHEL

Je vous rappelle que le prochain comité se réunira le 9 février 2011 sur la commune d'Oullins.

▪ **Désignation du secrétaire de séance**

M. ABADIE, Président.- Le secrétaire de séance est notre collègue : M. Gilbert-Luc DEVINAZ.

Nous avons des collègues qui sont excusés : (Lecture de la liste des personnes excusées).

ADOPTION DU BULLETIN N° 145 DU 6 OCTOBRE 2010
--

M. ABADIE, Président.- Nous allons commencer ce comité avec l'adoption du bulletin n°145 du 6 octobre 2010.

Je n'ai eu aucune observation. Y a-t-il des remarques ? Non.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ?

* Le bulletin n°145 du 6/10/2010 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
--

M. ABADIE, Président.- (*Lecture du compte rendu d'activités*).

- Le Bureau statutaire s'est réuni les 6 octobre, 26 octobre et 8 décembre 2010
- Le Bureau restreint s'est réuni les 12 et 26 octobre, les 2, 9 et 16 novembre, 7 et 14 décembre 2010.

- 2 novembre 2010 : Commission paritaire interne ;
- 5 novembre 2010 : Présentation des nouveaux marchés de dissimulation de réseaux aux maîtres d'œuvres et entreprises de travaux ;
- 16 novembre 2010 : Participation au forum de Neuville-sur-Saône sur agenda 21 du Val de Saône ;
- 23 novembre 2010 : Congrès des Maires ;
- 26 novembre 2010 : Rencontre avec les représentants des syndicats d'énergie de la région Rhône-Alpes organisée par le SYDER ;
- 2 décembre 2010 : Rencontre avec la mairie de Chasselay ;
- 9 décembre 2010 : Rencontre avec Monsieur JAMET du Conseil Général, pour l'achat des locaux de la Maison du Rhône.

Voilà pour l'essentiel du compte rendu d'activités de votre président.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

☐ Délibérations pour acte :

M. ABADIE, Président.- Maintenant je vais vous donner lecture des délibérations pour acte :

C-2010-12-14/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 21.

C-2010-12-14/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LES BUREAUX DES 6 ET 26 OCTOBRE ET 8 DÉCEMBRE 2010 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 22.

Voilà pour l'ensemble des activités dont nous avons obligation de vous faire lecture afin que vous puissiez en prendre acte.

Je vous propose maintenant de passer aux deux autres points, qui concernent les contrôles de concessions.

Je laisse la parole à notre collègue M. DEGUELDRE.

C-2010-12-14/03

**RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2009
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

Rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président

Confère délibération page 23.

C-2010-12-14/04

**RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2009
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président

Confère délibération page 23.

M. DEGUELDRE.- Merci Monsieur le Président. Concernant les rapports de contrôle de concession que vous avez tous reçus, je pense que vous les avez téléchargés et lus avec attention, ils sont aussi arrivés dans les communes. Nous entendrons le responsable du service concession du SIGERLy nous faire les commentaires sur son rapport de contrôle puisque c'est un contrôle réalisé par le service concessions du Syndicat.

M. DESBOUIS.- Je voudrais préciser que c'est le deuxième rapport, le premier a été fait l'année dernière. Cela a représenté un gros travail de recherche et d'analyse.

Ce rapport entre bien dans les missions dévolues au SIGERLy en matière de contrôle de concession puisqu'on perçoit une redevance de fonctionnement qui nous permet de financer ces contrôles.

C'est un gros travail collectif, donc je voudrais remercier au passage M. DEGUELDRE qui a participé à son élaboration, M. CORON, Directeur du SIGERLy, Élodie Rosset, qui a fait un gros travail de recherche et d'analyse, Sandrine Volland, qui fait partie aussi du service concessions, qui est agent de contrôle et Caroline Pasquier, pour sa mise en page, qui représente aussi un très gros travail. Je tiens à préciser que la mise en page du rapport n'est pas tout à fait terminée, donc nous l'adresserons à toutes les communes avant Noël, je pense, sinon il est disponible sur la table si certain(e)s veulent le feuilleter.

Voilà pour les remerciements pour ce travail.

S'agissant de la diffusion du rapport : nous diffuserons un exemplaire à toutes les communes. 100 exemplaires sont prévus pour chaque rapport. Nous le diffuserons aussi aux syndicats d'énergies de la région Rhône-Alpes, à la Ville de Lyon, au Grand Lyon et à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

S'agissant des données qui nous ont servi à faire ces contrôles : nous nous sommes appuyés sur la banque de données que nous avons déjà au niveau des comptes rendus d'activité des concessionnaires des années précédentes.

On a aussi les données de contrôle d'ERDF et de GrDF que nous demandons annuellement et dont nous faisons l'analyse. Ensuite nous avons des informations que nous recueillons auprès de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, notamment pour des données nationales, afin de faire des comparatifs.

S'agissant du contenu des rapports : nous allons voir les sujets qui ont été traités, sachant qu'en annexes, on trouve toutes les données qui avaient été déjà demandées l'an passé.

Une liste de questions avait été soumise aux deux concessionnaires à l'issue du rapport de l'année dernière. On avait dit que l'on apporterait des réponses à chaque question. Nous avons sollicité les deux concessionnaires, mais vous trouverez en annexes certaines données non complétées, on peut dire que nous en avons la majorité, globalement c'est satisfaisant, mais il nous manque encore des données.

❑ **Pour l'Électricité** : au sommaire, nous avons évoqué le rôle du SIGERLy : tous les dossiers suivis par le SIGERLy, avec les différentes thématiques, les raccordements.

Ensuite, nous avons traité :

- l'état du patrimoine de la concession, qui relate les travaux du concessionnaire, et tout ce qui est lié à la protection de l'environnement.
- Le pôle services rendus aux usagers : tout ce qui concerne les contrats, les recettes d'acheminement. La qualité de la fourniture, avec : l'information à destination de l'autorité concédante, la qualité de tension, la continuité de fourniture. Les services aux clients : du côté du distributeur et du fournisseur, car on a aussi EDF en tant que fournisseur qui est rattaché au contrat de concession pour les tarifs réglementés.
- l'aspect comptable et financier : on a beaucoup plus exploré cette année par rapport à l'année dernière. Le rapport est beaucoup plus étoffé, l'année dernière on avait 27 pages pour chaque rapport, et on arrive à 42 pages cette année. Les flux financiers. Tout ce qui concerne le financement des ouvrages. Le rapprochement des inventaires techniques et comptables. Une synthèse des résultats et une conclusion.

En annexes, vous trouverez les réponses aux demandes de 2008. La liste des indicateurs issus du protocole signé (pour la première fois nous avons ces données dans le rapport de contrôle) entre la FNCCR, ERDF et EDF. La superficie et les populations des communes de la concession, parce que cela renvoie à une certaine analyse du rapport de contrôle où on peut se rapporter à la densité de population sur une commune.

❑ **Pour le Gaz** : nous avons évoqué le rôle du SIGERLy, l'endommagement de canalisations de gaz à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, le rapport de rentabilité de Bénéfice (B)/Investissement (I) pour réaliser des extensions de réseau, l'état du patrimoine de la concession, les travaux, la sécurité et la qualité de la distribution du gaz, avec l'aspect maintenance qui est aussi important pour le gaz, la continuité de fourniture : le suivi des appels des tiers par exemple...

Nous avons également traité les aspects suivants :

- les services rendus aux usagers : évolution de l'énergie consommée, recettes d'acheminement, enquêtes de satisfaction.
- le domaine comptable et financier : l'analyse technique et comptable des ouvrages, les redevances.

On repasse à l'électricité :

Nous y avons annexé les réponses du concessionnaire aux demandes formulées au rapport de contrôle 2008.

Globalement, on ne peut pas dire que la situation soit défavorable, mais on a tout de même relevé beaucoup d'anomalies. On va encore poser des questions à ERDF.

Notre objectif est d'améliorer la qualité du service pour toutes les communes de la concession. On s'aperçoit que le critère B (qualité de l'électricité au niveau des usagers) est en baisse. Il y a des coupures de plus en plus longues.

Pour le gaz, nous avons aussi quelques problèmes.

Nous avons envoyé la maquette pour observations à ERDF et GrDF. Ils ont trouvé que nous étions parfois un peu trop durs ou que l'on faisait beaucoup d'observations.

Ils nous présentent tous les ans un rapport d'activité qui est toujours beau, où il n'y a pas de problème, tout va bien. Je voudrais souligner que l'on fait aussi le pendant de leur analyse et que l'on demande une amélioration sur certains critères. Nous ne sommes pas là pour être complaisants non plus avec les deux concessionnaires.

S'agissant de la liste des demandes de l'autorité concédante pour l'électricité, nous avons quasiment le même nombre de demandes, mais elles sont différentes par rapport à l'année précédente. Elles s'ajoutent au questionnaire sur lequel ils n'avaient pas intégralement répondu.

Nous demandons que les devis de raccordement, par exemple pour les sites photovoltaïques, soient plus fiables. Nous avons observé des dérives sur leurs chiffrages. On a réussi parfois à redescendre les estimations des devis de moitié. Certaines choses ne conviennent pas.

S'agissant de la liste de l'ensemble des opérations liées aux articles 49 et 50 : ce sont tous les dossiers projets qui sont déposés par les concessionnaires.

Pour le domaine « État du patrimoine de la concession » : nous demandons des données fiables pour le patrimoine, parce que nous avons observé des problèmes de fiabilité.

Nous avons également évoqué le niveau de provisions affectées pour le renouvellement des postes, en séparant la partie génie civil de la partie équipement.

Je ne vais pas tout passer en revue mais nous avons aussi le domaine « Services rendus aux usagers ». On a détecté des chutes de tension, donc nous demandons quelles actions correctives le concessionnaire va-t-il mettre en place pour améliorer la situation.

Nous avons demandé aussi le détail annuel du traitement des postes PCB, les anciens postes qui sont encore au pyralène, parce qu'ils nous annoncent qu'ils ont des temps de coupures qui ont augmenté par rapport au contrôle de ces postes. Par contre, ils ne nous fournissent pas le détail, donc on ne peut pas contrôler, pour vérifier si c'est réel.

Ensuite, concernant le « Bilan comptable et financier » : nous avons demandé les montants effectivement affectés au renouvellement des ouvrages pour chaque année. C'est une donnée que nous n'avons pas précisément. Nous avons constaté un reliquat sur les 420 000 € annuels que nous verse ERDF. Il resterait un reliquat de 65 000 €, dont nous n'avons pas bénéficié. Nous demandons qu'il soit réaffecté en 2011 au SIGERLY.

➤ Nous passons maintenant aux questions qui ont été posées sur le rapport contrôle gaz.

Pour le domaine « Rôle du SIGERLY » : nous avons demandé, concernant l'endommagement de la canalisation gaz de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, si la cartographie avait été mise à jour. Nous nous sommes aperçus qu'un réseau n'était pas à la bonne profondeur. ERDF fait des démarches auprès de l'entreprise qui a fait les travaux à l'époque. Par contre, ils ne nous ont pas communiqué le relevé cartographique de cette opération pour vérifier s'ils avaient corrigé la profondeur sur les plans afin d'éviter un problème d'endommagement de canalisation sur d'autres travaux.

Pour le domaine « État du patrimoine de la concession » : là aussi pas mal de questions. Nous demandons pourquoi il y a une baisse des travaux pour l'année 2009. Nous souhaitons avoir la liste des chantiers de travaux selon le type de pression, le détail des affectations des canalisations par niveau de pression. Ce sont des données qui pourraient être communiquées. Il y a eu des problèmes avec GrDF parce que le poste de chargé de portefeuille a été vacant pendant plus de six mois, donc nous avons peiné à collecter les données auprès de la personne qui a été nommée.

Sur les questions « Sécurité et qualité de la distribution de gaz » : nous demandons la comptabilité des dépenses de maintenance à la maille de la concession. C'est ce que l'on demande tous les ans, mais on ne l'a toujours pas obtenu.

Pour le domaine « Services rendus aux usagers » : par exemple, le maintien d'indicateurs annuels stables, toujours à la maille de la concession, pour les enquêtes de satisfaction.

Pour le domaine « Comptable et financier » :

- Quelle est la stratégie face au vieillissement des ouvrages que l'on a constaté dans le rapport de contrôle ?

- Les montants des provisions utilisées au cours de l'année et celles constituées pour les renouvellements futurs.
- La confirmation que GrDF procède à la mise à jour de l'inventaire technique pour les autres ouvrages : conduites d'immeubles et conduites montantes.

L'analyse de ces rapports de contrôle est quelque chose qui va assez loin. On va finir par se spécialiser. En tout cas, le but est d'améliorer le service et l'état de la concession du SIGERLY.

Les conclusions : les actions futures du service concession auprès des concessionnaires : dès que nous leur aurons adressé le rapport de contrôle, nous leur adresserons aussi la liste des demandes complémentaires, et comme l'année précédente, nous organiserons des réunions avec eux pour obtenir les données complémentaires qui sont demandées dans ce rapport de contrôle.

M. DEGUELDRE.- Merci pour cette présentation et pour le travail fourni par votre équipe du service des concessions. Merci à toute l'équipe.

Il nous reste à prendre acte de ces présentations.

Avez-vous des questions ?

M. FARAMIN (Dardilly).- Ce qui me surprend dans le rapport sur le gaz, ce sont deux questions qui reviennent. Je prends la question majeure : l'absence de mise en perspective sur la politique en matière de renouvellement des ouvrages. Et côté financier, on retrouve l'équivalent : la stratégie face au vieillissement des ouvrages.

Cela voudrait dire que les rapports sont un peu au fil de l'eau mais qu'il n'y a pas vraiment de vision, c'est du parcellaire dans la maille sur la base des rapports. Après on peut entrer dans le détail et voir toutes les questions pratiques analytiques, mais la question majeure c'est : où va-t-on face à un vieillissement de réseau ?

M. DEGUELDRE.- Il est vrai que nous avons un réseau vieillissant. C'est pourquoi dans mes demandes j'ai insisté pour avoir l'âge du réseau à la date de la signature du contrat de concession, et on a beaucoup de mal à obtenir cet âge moyen à la date de signature, c'est-à-dire en 1994 pour le gaz. Pour l'électricité, c'est plus récent, donc c'est moins flagrant.

Mais il est vrai que nous avons un réseau vieillissant et que l'opérateur ne met pas les moyens en face pour tenir ce réseau en l'état où il devrait être. On le lui reproche chaque année.

M. FARAMIN.- Il ne répond pas à la question ?

M. DEGUELDRE.- Il ne répond pas aux questions, aussi bien sur l'âge des réseaux vieillissants et sur les utilisations des sommes placées pour entretenir ce réseau, puisque chaque année il y a des provisions pour renouvellement. Je demande avec insistance chaque année de savoir quelle est la part qui est investie sur les fonds propres du concessionnaire et sur la partie droits du concédant, puisque nous avons finalement un capital en sommeil chez le concessionnaire.

M. ABADIE, Président.- C'est une question fondamentale pour les réseaux.

La question aujourd'hui ne se pose pas, car on sait très bien que pour l'instant il y a un monopole de ces concessions. Mais si demain avec l'Europe il y a une mise en concurrence, à la fin du contrat de concession, nous aurions des difficultés en effet pour établir des bilans et notamment savoir quelles sont les sommes qui ont été provisionnées pour remettre en état le réseau au moment du passage à un autre concessionnaire.

Tout à l'heure, dans mes comptes rendus d'activités, je vous ai dit que l'on avait rencontré l'ensemble des syndicats de Rhône-Alpes, et les questions sont exactement les mêmes. Nous avons constaté que lorsqu'on fait la somme des investissements réalisés dans l'ensemble des syndicats de la région Rhône-Alpes et les montants qu'ils nous donnent, on a des différentiels, et ils n'arrivent pas à nous donner les explications.

Tout à l'heure nous avons eu une réunion sur la loi NOME, M. DESBOUIS nous en a parlé, et d'ailleurs va se mettre en place avec le préfet une conférence départementale. Je pense qu'à cette

occasion on va parler des investissements, de la façon dont ils sont attribués et comment les mettre en pratique.

Il est vrai que l'on a des difficultés entre les chiffres qui nous sont donnés et les chiffres qui ne nous sont pas donnés. Chaque fois, il y a toujours des prétextes : les systèmes de comptabilité qui changent, l'allongement de la durée de vie des ouvrages voici deux ou trois ans, ce qui a remodelé toutes les sommes. Ce qui fait que l'on n'arrive plus à s'y retrouver, et c'est tout de même grave.

M. DESBOUIS.- Le vieillissement des ouvrages pour le gaz est tout de même relatif. Il y a eu l'élimination de la fonte grise, cela a été terminé fin de l'année dernière. Il reste de la fonte ductile, elle ne représente pas le même danger que la fonte grise, donc le concessionnaire dit qu'elle a encore une perspective de durée de vie importante. Quant au réseau en polyéthylène, sa durée de vie est pour l'instant infinie ; nous ne connaissons pas la durée de vie sur le polyéthylène.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions ?

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Alain a parlé du service rendu aux usagers. Je suis bien conscient que ce n'est pas dans le contrat de concession, mais il est un sujet qui est aujourd'hui très délicat pour les usagers, ce sont les délais de raccordement.

Il me semble que cela ne fait pas partie des clauses du contrat de concession. Néanmoins, quand on parle de service rendu, on parle de microcoupures, c'est un sujet important, et le délai de raccordement qui est de plus de quatre mois aujourd'hui pour un client lambda est inacceptable.

Que peut-on faire ?

M. DESBOUIS.- On rencontre le concessionnaire demain. On lui posera la question pour savoir comment il compte réduire ces délais. Mais si vous constatez des délais importants pour les raccordements, n'hésitez pas à nous en faire part, et nous verrons avec le concessionnaire comment améliorer cela. Mais contractuellement, il n'y a rien. On a cherché, parce que vous nous avez fait part de cette observation par mail, et on n'a pas trouvé dans les conditions générales des délais réglementaires pour exécuter les travaux. Nous mettrons cela à l'ordre du jour de la réunion de demain.

M. CROZE (Genay).- Depuis l'accident du cours Lafayette à Lyon, je pense qu'il y a eu un gros progrès pour sensibiliser les entreprises de terrassement. Y a-t-il eu une régression sur les agressions aux ouvrages de gaz ?

M. ABADIE, Président.- Vous devriez avoir l'ensemble des incidents. Il y a eu un gros effort en effet de la région lyonnaise, avec le SDIS. Le colonel DELAIGUE a été chargé au niveau national de mettre en place les nouveaux protocoles de protection, ce que l'on appelle les procédures gaz renforcées (PGR). Un effort considérable a été fait en application dans le Rhône, mais aussi dans les autres départements. Et c'est une méthode qui sera pratiquée sur l'ensemble de nos territoires.

GrDF a fait aussi beaucoup d'efforts d'information et de communication, en association avec le SIGERLY d'ailleurs, pour l'information des élus, l'information des maîtres d'ouvrage, etc.

Donc un gros travail a été réalisé. Y a-t-il eu une évolution ?

M. ROSSET.- Pour cette année, dans le rapport du contrôle gaz, on a fait une analyse des causes des incidents, à partir de la base de données de GrDF. Il y a bien une baisse des incidents liés aux activités humaines.

Dans les activités humaines, on a regroupé les différents incidents, notamment liés à des dommages réalisés par des travaux des tiers, etc. Et on constate bien une baisse entre 2008 et 2009. Nous allons essayer de suivre pour voir si la tendance se poursuit pour l'année 2010 et pour les années suivantes. On est passé de 331 incidents liés aux activités humaines en 2008 à 275 en 2009.

M. ABADIE, Président.- Quand on va plus loin dans les études, on constate en effet que les agressions sur le domaine public sont en baisse.

Malheureusement, c'est surtout dans le domaine privé. Par exemple lorsque les entreprises travaillent et percent des canalisations. Nous en avons eu récemment à Villeurbanne : un électricien a percé la canalisation de gaz. Il y a encore une formation à faire là-dessus.

Sur le domaine public, les agressions que l'on rencontre sont souvent liées malheureusement au défaut de plan de récolement ou à des profondeurs réglementaires qui n'ont pas été respectées. Souvent aussi les règles de sécurité n'ont pas été respectées : le grillage avertisseur, le sable et autres.

On essaye maintenant d'approfondir de mieux en mieux, d'avoir des cartographies à jour, pour diminuer ces risques.

D'autres questions ?

C'était une question très intéressante à reposer, car cela fait partie aussi du contrôle, du travail que l'on doit mener.

Il faut donner acte des deux rapports qui vous ont été présentés et envoyés.

Je réitère mes remerciements à l'ensemble des services. Nous avons évolué là aussi, maintenant nous avons un service structuré, on fait les contrôles en interne. Cela nous permet d'avoir des éléments plus précis, d'aller plus loin dans cette démarche de contrôle de concession.

Vous l'avez dit tout à l'heure, les concessionnaires sont un peu inquiets lorsqu'on travaille avec eux, parce qu'on leur pose énormément de questions du fait que nous avons un suivi de ces concessions. Autrefois nous travaillions avec des organismes extérieurs, et nous faisons ponctuellement des vérifications. Ce n'était pas aussi précis que ce que nous faisons aujourd'hui.

D'ailleurs, je vais proposer la possibilité de travailler en collaboration avec les autres syndicats sur les contrôles de concession, pour voir comment ils font, pour leur montrer notre savoir-faire. Et peut-être font-ils des choses qu'il serait intéressant de faire. Nous aurons un travail mutualisé qui je pense sera intéressant.

M. DESBOUIS.- La prochaine réunion "contrôle concessions" avec les syndicats de Rhône-Alpes aura lieu au SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Oui, au SIGERLy.

Vous prenez acte de ces deux comptes rendus.

Je vous propose de passer au sujet suivant, et je vais laisser la parole à notre collègue M. DEVINAZ.

Délibérations

C-2010-12-14/05

<p style="text-align: center;">AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)</p>

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 25.

M. DEVINAZ.- Il s'agit d'une délibération technique avant le vote du budget 2011 qui va se dérouler en mars.

Vous avez la somme qui figurait au budget 2010. On a jusqu'à 25 %, il suffit de diviser par 4, et vous avez la demande d'autorisation que l'on souhaite pour 2011.

Vous avez, toujours en investissement : le budget principal, le budget annexe pour La Tour de Salvagny, le budget annexe Photovoltaïque et le budget annexe pour Sathonay-Camp, qui relèvent de la même logique.

Y a-t-il des questions sur cette délibération qui nous permettra de fonctionner jusqu'au vote du budget ?

M. ABADIE, Président.- C'est ce que nous faisons dans nos communes traditionnellement lorsque les budgets ne sont pas votés. Certaines communes votent leur budget très tôt, même actuellement. Je crois que Villeurbanne l'a voté cette semaine, avec la Ville de Lyon. Dans nos communes, souvent c'est plus tard, on a jusqu'à fin mars pour le voter.

Les autorisations nous sont données - notre receveur est là, je le remercie de sa présence- de mettre 25 % des montants de l'année antérieure en budget.

C'est ce que nous faisons traditionnellement. Rien d'extraordinaire dans ces budgets.

M. DEVINAZ.- Nous avons voté celui de Villeurbanne hier soir. Nous avons quitté la mairie à 1 heure du matin puisqu'un des groupes a souhaité qu'on le vote chapitre par chapitre.

Qui vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2010-12-14/06

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2010

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 26.

M. DEVINAZ.- Cette délibération concerne les opérations d'investissement sous mandat pour Millery. Elle fait suite à une délibération que le Bureau a prise.

Je vous laisse découvrir les chiffres. Les choses doivent être équilibrées et on en a pour 32 400 €.

Y a-t-il des questions ?

M. ABADIE, Président.- La commune de Millery nous a confié des travaux pour la commune en maîtrise d'ouvrage, et comme ce n'était pas prévu dans nos budgets primitifs, il a fallu réaliser ces travaux pour le compte de la mairie. Cet argent, on en a besoin pour payer les entreprises, et bien entendu, ensuite, il y aura l'équilibre des écritures, puisque la commune nous reversera les montants correspondants.

M. DEVINAZ.- Qui s'abstient ? Qui vote conte ? Qui vote pour ?

* La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DEVINAZ.- Concernant la TLE, le montant est supérieur à nos estimations. Je crois qu'on l'avait prévu à 1 M€ et elle est à 1,7 M€.

Avez-vous des questions ?

M. ABADIE, Président.- Pourquoi cette somme est-elle supérieure ? Est-ce les rattrapages des sommes de ceux qui n'avaient pas payé la TLE ?

On avait mis au budget primitif, un montant prévisionnel. Il se trouve que l'on a perçu davantage. Cette somme est reversée aux communes, c'est pourquoi vous l'avez en dépenses et en recettes.

On avait prévu 10 M€ sur les ratios traditionnels et on a plus. Je rappelle que pour la TLE, le chiffre varie en fonction des consommations, et bien entendu, d'une année à l'autre, on peut avoir des variations.

Je pensais que c'était plus dû au fait que vous aviez fait des contrôles de certains opérateurs qui n'avaient pas payé. Mais apparemment, ce n'est pas cela ?

M. DESBOUIS.- Non.

M. ABADIE, Président.- Ce sont des recettes supplémentaires. Dans les décisions modificatives ou avenants, je préfère que vous me disiez que l'on a des sommes en plus que des sommes en moins.

M. DEVINAZ.- 1,7 M€ supplémentaires, il faut donc passer au vote pour les redistribuer.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2010-12-14/08

**COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS**

(Mise à jour de la délibération C2009-12-09/09)

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 27.

M. ABADIE, Président.- Au cours de la conférence, avant le comité, on a abordé les problématiques des contributions. Ce sera l'occasion d'en reparler.

Normalement, chaque année, des contributions sont réclamées au sein des communes.

Aujourd'hui vous avez la contribution optionnelle de l'éclairage public qui vous est proposée, puisque nous sommes dans l'obligation de changer le montant d'appel de ces contributions. Nous allons vous donner les explications. Les autres ne bougent pas, on n'en parle pas, elles sont identiques à celles des années précédentes. Par contre, pour l'éclairage public, plusieurs facteurs vont intervenir.

S'agissant du fonctionnement de ces contributions pour l'éclairage public : il y a d'abord une contribution fixe, avec une quote-part de fonctionnement et une quote-part d'investissement.

Concernant le complément apporté sur le fonctionnement, on rappelle que cette part dépend bien sûr, pour la commune, de la puissance installée, de la couverture en éclairage public de la commune et du nombre d'habitants sur la commune.

Cette contribution valorise les coûts globaux du Syndicat pour payer l'achat d'énergie pour le compte des communes ainsi que la maintenance et l'entretien de tous les réseaux d'éclairage public mis à la disposition du Syndicat.

Il y a une formule assez compliquée :

$$QPf = 337 \times P_{installée} + 31 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab}$$

avec :

$\tau_{ptslum/hab}$: représente la couverture en éclairage public de la commune

Nb_{hab} : représente la population de la commune (sur la base INSEE de début de mandat – Article 13 des statuts du syndicat)

$P_{installée}$: représente la puissance installée sur la commune (en kW)

C'est la formule traditionnelle.

Nous allons apporter des modifications à cette formule qui soient conformes à nos statuts, et qui seront vues et revues chaque année si besoin est.

Pourquoi sommes-nous obligés de la modifier ? Plusieurs facteurs interviennent :

Le coût de l'énergie tout d'abord : depuis le 15 août 2010, nous avons assisté à une augmentation de 7 % du coût de l'énergie. Donc nous devons appliquer cette hausse. Nous l'appliquerons au 1^{er} janvier 2011. On ne fait pas payer le différentiel du 15 août à la fin de l'année.

Tout à l'heure nous avons parlé de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) et des incidences de cette loi du 24 novembre 2010, qui a été promulguée le 7 décembre 2010. Elle a des conséquences qui nous touchent plus particulièrement. Jusqu'à présent, les communes étaient exonérées de cette taxe locale d'électricité sur l'éclairage public, et maintenant nous avons l'obligation de la payer.

Que va-t-il se passer pour les communes ? Je parle pour les communes qui ont transféré l'éclairage public, mais les autres auront le même phénomène. Pour celles qui n'ont pas transféré l'éclairage public, pensez dès à présent à informer vos financiers de bien l'inscrire, car il faudra en tenir compte dans la préparation de vos budgets de l'année prochaine. Dorénavant, vous aurez l'obligation, pour les communes (le taux des communes qui peut varier entre 0 et 8 %) de payer la taxe locale de l'électricité sur l'éclairage public.

Pour en revenir au Syndicat, nous allons la demander aux communes, et nous vous la reverserons selon le principe que nous avons mis en place.

Le seul problème, c'est que lorsqu'on verse une TLE aux communes, elles vont aussi la payer au Département, qui touche une part de 4 % de cette taxe locale d'électricité.

Le Département va toucher cette somme de la moitié de ce que vous allez verser au Syndicat mais que vous allez récupérer. Par contre, la TLE du Département, le Département ne vous la rend pas, il va la garder.

Ce sera un coût supplémentaire pour les communes, qui vient s'ajouter à toutes les problématiques que nous avons déjà. Voilà encore une somme à payer.

Tout à l'heure, dans le rapport d'activité, je vous ai dit que j'avais rencontré M. Jamet pour l'achat des locaux, je me suis permis, sous forme de boutade, de lui dire : « Vous allez avoir une somme qui va vous arriver, allez-vous la restituer aux communes ? » J'ai eu un grand silence. Vous verrez bien. Vous pourrez poser la question.

Ensuite, vous avez aussi la taxation à 9 €, soit 13,5 % de plus par rapport aux coûts de début 2010.

Vous avez donc : 7 % de frais d'achat d'énergie et 13,5 % qui viennent s'ajouter, sous réserve du vote de la loi de finances.

Compte tenu de tout cela, on aura donc à payer 20,5 % de plus par rapport aux coûts.

Par contre, il se trouve que le Syndicat, qui a optimisé les frais d'entretien, grâce aux PPI éclairage public, grâce au renouvellement systématique des lampes et autres, a pu diminuer les coûts.

Grâce aussi au fait que maintenant on a des valeurs exactes du nombre de point lumineux puisque, quand on avait démarré, on s'était basé sur les éléments que nous avions à l'époque. Et au fur et à mesure que l'on a pu faire les expertises, on s'est rendu compte qu'il nous manquait des points lumineux. Cela a été revu. Lorsqu'on a des points lumineux en moins, cela augmente les coûts. De ce fait, maintenant on a le nombre exact de points lumineux, peut-être à epsilon, comme on a des chiffres exacts, cela a permis d'améliorer.

Un autre facteur intervient, c'est la vente des certificats d'économies d'énergie qui concernent l'éclairage public. Nous aussi nous le répercutons dans l'éclairage public.

Nous vous proposons donc de diminuer la quote-part de participation : au lieu de 31 €, de la passer à 29 €.

D'où la nouvelle formule que nous vous proposons :

$$QPf = 404 \times P_{installée} + 29 \times \tau_{ptlum / hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptlum / hab} \times Nb_{hab} + C_{sup}$$

Le facteur Csup correspond à quoi ? Dans certains cas, les communes sollicitent le Syndicat pour réaliser des prestations complémentaires sur leurs installations. Elles n'entraient pas dans les prestations classiques, donc il fallait bien trouver un moyen pour que les communes nous les remboursent. C'est ce fameux facteur C de contribution supplémentaire. Cela correspond à des travaux que l'on fait en dehors de ce que l'on fait d'habitude dans la maintenance classique, et ces travaux sont payés dans ce cadre-là.

Est-ce clair ?

M. CORON.- Il y a une contribution qui a été mise en place en 2004 au service public de l'énergie qui aujourd'hui est de 4,5 € par MWh, qui sert à financer la précarité énergétique, l'éolien, le photovoltaïque, la cogénération et peut-être d'autres choses.

Aujourd'hui, avec la montée en puissance très forte du solaire photovoltaïque, la loi de finances 2011 prévoit de passer de 4,5 € à 7,5 €.

Donc si nous sommes amenés à subir cette augmentation, je rappelle que les lois de finances sortent entre Noël et le jour de l'An, et que nos contributions seront votées le 9 février 2011 à Oullins, au prochain comité, il est possible que l'on ait à subir cette nouvelle augmentation. C'est pour cela qu'elle est proposée ce soir.

Ce passage de 4,5 € à 7,5 € se traduit au niveau de la contribution par un passage de 404 fois la puissance installée à 419 fois la puissance installée.

M. ABADIE, Président.- Nous vous proposons les deux formules. Si la loi de finances ne le prend pas en compte, ce sera la première formule qui s'appliquera. Si malheureusement l'amendement est voté, ce sera la deuxième formule qui s'appliquera.

C'est un peu compliqué mais on a souhaité vous le présenter parce que d'abord c'est obligatoire, et ce sera encore une contribution supplémentaire pour les communes.

Nous essayons de gérer au mieux. Des facteurs dépendent de nous, comme la gestion de la maintenance où on a pu intervenir. Le reste, nous le subissons et nous le répercutons.

M. MILLET (Vénissieux).- Merci pour ces explications précises. Je voudrais faire un commentaire. Je pense que l'on n'a pas le choix. On fait des calculs précis, on constate les augmentations, mais justement le commentaire portait sur ce constat de l'augmentation du prix de l'électricité, avec une remarque préliminaire pour ceux qui ont assisté à la présentation de tout à l'heure sur la TLE : je suis très amusé de voir l'Union européenne chercher à homogénéiser une taxe locale entre communes dans une Union européenne où tout le monde sait que l'on a du dumping fiscal, avec une hétérogénéité de tout un tas de taxes qui ne choquent personne. C'est assez amusant.

Ceci dit, pour revenir sur le prix de l'électricité, on est tout de même dans un contexte où tout le monde considère comme normal une hausse existante et prévue, parce que cela ne s'arrête pas là, on a pris 7 % mais tout le monde dit que cela va continuer à augmenter. Et quand on lit un certain nombre d'études, j'ai lu un rapport du MEDEF très intéressant, je prends mes sources un peu partout, qui en gros dit clairement qu'il faut augmenter le prix de l'électricité parce qu'il est trop bas en France pour que les privés puissent gagner de l'argent. C'est tout de même assez incroyable.

Et on arrive à cette loi NOME qui dit en gros que l'on oblige un opérateur à vendre à prix coûtant un quart de sa production (je reviendrai sur le fait qu'elle est nucléaire). Imaginez un seul instant que l'on oblige Microsoft à vendre à prix coûtant un quart de ses produits à son principal concurrent ! On est dans une situation assez ubuesque.

Les conséquences sur le marché de l'électricité et donc sur le réseau et nos activités de collectivité sont tout de même importantes. Je prends la question de l'effacement : cela veut dire qu'un opérateur pourra décider de débrancher un consommateur. Donc qui va-t-on débrancher, selon quelles règles, dans quelles conditions ? Ce sera assez amusant.

Et s'il faut créer une conférence départementale sur les investissements, c'est parce que bien évidemment, lorsqu'on prend le réseau téléphonique, à la limite ce n'est pas très grave d'avoir de la surcapacité sur Lyon, Paris et rien dans la Creuse, ou ce n'est pas très grave techniquement s'il faut que les collectivités publiques réinvestissent pour garantir du haut débit partout, ce que l'on a

décidé dans la communauté récemment. Mais sur le réseau électrique, ce n'est pas tout à fait pareil : il va falloir veiller à quelques aspects techniques d'équilibrage du réseau. Et si dans dix ans on a tout un tas d'opérateurs privés qui décident d'investissements sur des logiques complètement privées, on ne sait pas comment on va réguler tout cela.

D'où ma proposition, ma suggestion, c'est que l'on travaille peut-être à une expression collective du Syndicat sur les conséquences de cette loi NOME. Et je pense qu'il y a trois points, au-delà de l'avis que l'on ne partage pas forcément sur tout ce que je viens de dire, par exemple, sur le nucléaire : vendre à prix coûtant 25 % de la production nucléaire, alors que l'on sait tous que c'est l'avantage concurrentiel de la France aujourd'hui sur ce terrain, et que si on ne fait rien pour le maintenir à long terme, on a prolongé la durée de vie des réacteurs, mais il faut bien prendre des décisions aujourd'hui pour dans vingt ans. Or, si on vend aux autres à prix coûtant, cela veut dire que l'on aura un opérateur privé qui fera du nucléaire... (là je laisse la discussion se poursuivre).

Donc, premier aspect, une inquiétude sur l'évolution du prix. Je ne vois pas pourquoi on accepterait une évolution à la hausse du prix quand elle ne se justifie pas par autre chose que la facilité d'ouvrir au privé.

Deuxième aspect, ce sont les risques de la déréglementation sur un réseau qui a ses contraintes propres, notamment sur l'enjeu de l'égalité territoriale. Si c'est pour dans dix ans re-délibérer comme on l'a fait sur le haut débit, parce que le privé n'est plus capable de garantir l'égalité territoriale d'accès au réseau électrique, c'est un point à noter.

Troisième aspect, c'est qu'on vit sur la base de concessions et de redevances, donc un système qui était justement le fait de financer les collectivités à partir des infrastructures, et cette règle, je ne sais pas où elle sera dans cinq ans. Le fondement même de l'équilibre budgétaire du SIGERLY pourrait être mis en cause dans la logique de cette déréglementation qu'accélère la loi NOME, et qui mettrait en péril l'équilibre.

Sur ces trois points, je souhaiterais que l'on trouve les formes pour, au prochain comité, avoir une expression la plus large possible du SIGERLY.

M. ABADIE, Président.- J'irai plus loin. On a la chance d'avoir maintenant des réunions intersyndicales, notamment en Rhône-Alpes, et je pense que cela peut nous permettre d'avoir un poids plus important. On l'a vu récemment puisqu'on est intervenu sur le FACE et parce qu'aujourd'hui toutes les collectivités comme vos communes sont confrontées à des problèmes financiers. On voit aujourd'hui que nos redevances sont mises en péril, on aura l'occasion d'en reparler, mais par exemple la redevance sur l'article 8, on souhaite nous la diminuer sous prétexte que l'on ne veut pas mettre de l'argent pour l'embellissement, les enfouissements et qu'on préfère l'utiliser pour renforcer des réseaux qui en ont besoin parce qu'ils sont défaillants. Concernant cet argent, ils nous disent : « On vous le prend, mais on vous promet qu'on va l'utiliser de l'autre côté ». En début de comité, on a fait la présentation des comptes rendus d'activités et on voit toutes les difficultés que l'on a à trouver où vont les investissements. Ce serait dilué là-dedans et on ne saurait plus où cela va.

Concernant la redevance R2, c'est pareil. On nous annonce des baisses importantes : 30 % en moyenne pour cette année, 30 % pour l'année suivante si j'ai bonne mémoire, c'est l'article 8. Ce sont des sommes importantes sur deux ans.

M. DESBOUIS.- C'est 15 % la première année et 15 % la deuxième.

M. ABADIE, Président.- Donc nous sommes inquiets sur les ressources des collectivités. Je rejoins ce que dit mon collègue, c'est vrai que là on est un peu impuissants, et peut-être qu'il faudra l'ensemble des syndicats, car seul c'est une goutte d'eau et les gouttes d'eau, il faut qu'elles s'ajoutent. Et peut-être qu'une intervention de l'ensemble de nos syndicats là-dessus, même si la portée est minime, pourrait avoir des conséquences. Il y a déjà des réactions au niveau national sur toutes ces problématiques.

Après, je ne veux pas entrer dans les débats : nucléaire ou pas nucléaire. Le nucléaire, on l'a beaucoup critiqué, mais aujourd'hui la France peut se satisfaire d'avoir du nucléaire parce qu'en effet on a le coût le plus bas en achat d'énergie.

Et c'est vrai, on l'a vu dans la loi NOME, on a obligation de revendre 25 %.

M. MILLET, (Vénissieux).- A faible émission de gaz à effet de serre.

M. ABADIE, Président.- Je ne veux pas ouvrir le débat sur le nucléaire, les déchets, etc.

À titre personnel, je me satisfais que l'on ait eu une certaine sagesse. D'ailleurs l'Allemagne, qui avait un fort lobbying des Verts pour abandonner le nucléaire, est revenue là-dessus, a relancé certaines installations nucléaires et a prolongé les centrales existantes. Donc je pense qu'aujourd'hui on pourra se poser ces questions-là.

Je prends note de ce que vous avez dit.

D'autres questions ?

M. DEVINAZ.- Il me semble que Pierre-Alain Millet, en début de son propos, a souhaité qu'il y ait une expression du Syndicat. Il faut la concrétiser. Est-ce que le prochain Bureau pourrait se pencher sur notre expression, de façon à ce que l'on arrive au prochain comité avec un texte que l'on pourrait soumettre au vote du comité ?

M. ABADIE, Président.- D'accord. Merci de la précision.

Nous allons voter les deux formules, sachant que l'une ou l'autre s'appliquera.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2010-12-14/09

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, DE TRAITEMENT ET DE DIFFUSION DES DONNÉES RELATIVES À L'ÉNERGIE ET AUX GAZ À EFFET DE SERRE EN RHÔNE-ALPES, AVEC L'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre de Rhône-Alpes)</p>

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 29.

M. CORON.- Du fait d'être l'autorité concédante, l'ensemble des chiffres sur la concession gaz et sur la concession électricité nous sont communiqués, et donc nous avons tous ces chiffres à notre disposition pour servir à un certain nombre d'études.

Il se trouve que l'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre de Rhône-Alpes) est hébergé chez Rhône-Alpes Énergie Environnement et collecte l'ensemble des données des Syndicats de la région Rhône-Alpes.

Il nous a semblé important que le SIGERLy, étant sur une zone fortement urbanisée, participe au même titre que les autres syndicats de Rhône-Alpes. Donc nous vous proposons cette délibération de façon à utiliser ces éléments disponibles pour mener un certain nombre d'études qui seront issues de ces informations.

C'est sous la gouvernance de la Région et de la Préfecture.

M. ABADIE, Président.- Y a-t-il des questions ?

Ces données sont confidentielles. L'une des inquiétudes formulées était que ces éléments-là ne soient pas utilisés à titre mercantile par certains organismes.

L'ensemble de nos Syndicats, la Région, l'État, etc., sont partenaires dans la mise en place de cette convention pour utiliser ces éléments-là.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je crois qu'il nous reste les questions diverses.



QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions ?

Je vous remercie.

Notre séance est terminée.

(La séance est levée à 19h45).

DÉLIBÉRATIONS

C-2010-12-14/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je rends compte au Comité des décisions que j'ai été amené à prendre depuis la réunion du comité du 6 octobre 2010 :

☞ **MAPA** : Signature d'un marché ordinaire (10.11), pour une durée de 1 an, passé avec la société KPMG, pour la réalisation d'une mission d'assistance à la gestion administrative du syndicat dans les domaines organisationnel, juridique et financier, pour un montant de 24 720 € HT

☞ **MAPA** : Signature de 4 marchés (10.08) à bons de commande ayant pour objet le contrôle de compactage des tranchées, passés pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois avec les sociétés suivantes :

- Lot Est : société AEC,	minimum : 4 250 € HT	maximum : 17 000 € HT
- Lot Nord : société SERAL,	minimum : 3 750 € HT	maximum : 15 000 € HT
- Lot Sud : société SATER,	minimum : 3 750 € HT	maximum : 15 000 € HT
- Lot Ouest : société SATER,	minimum : 4 250 € HT	maximum : 17 000 € HT

☞ **MAPA** : Signature de 4 marchés (10.09), à bons de commande ayant pour objet le repérage et l'identification des réseaux souterrains, passés pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois avec les sociétés suivantes :

- Lot Est : société DETECT RESEAUX	sans minimum	maximum : 17 000 € HT
- Lot Nord : société DETECT RESEAUX	sans minimum	maximum : 15 000 € HT
- Lot Sud : société DETECT RESEAUX	sans minimum	maximum : 15 000 € HT
- Lot Ouest : société SATER,	sans minimum	maximum : 17 000 € HT

- ☞ **MAPA** : Signature d'un marché (10.04), passé avec la société SIRAP Ouest, pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la maintenance de l'éclairage public, la formation des administrateurs et la maintenance du logiciel pour une durée de 5 ans, pour un montant de :
- 34 200 € HT pour l'achat du logiciel et la formation
 - 3 960 € HT annuels pour la maintenance

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE de ces décisions prises en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n° C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2010

Date d'affichage : 17/12/2010



C-2010-12-14/02

<p align="center">COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LES BUREAUX DES 6 ET 26 OCTOBRE ET 8 DÉCEMBRE 2010 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008</p>
--

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors des séances des 6 et 26 octobre et 8 décembre 2010, en application de la délibération n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N° Délibération	Objet
B-2010-10-06/01	Marché à bons de commande 10,07 : travaux, entretien, dépannage et rénovation éclairage public.
B-2010-10-06/02	Délibération reportée.
B-2010-10-26/01	Marché de travaux 09.06 : étude, réalisation et exploitation d'une chaufferie bois à Sathonay Camp.
B-2010-10-26/02	Délibération reportée.
B-2010-12-08/01	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la commune de MILLERY pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et d'éclairage public - impasse du 11 novembre.
B-2010-12-08/02	Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de MILLERY pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et d'éclairage public - Route de Frontigny.
B-2010-12-08/03	Convention-cadre relative à la mutualisation des tranchées du SIGERLY et du Grand Lyon, service régulation du trafic fourreaux urbains.
B-2010-12-08/04	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes du Pays de l'Ozon pour la réalisation de travaux communs d'aménagement de voirie et de dissimulation esthétique des réseaux avec éclairage public - Rue de la Piscine à SAINT SYMPHORIEN D'OZON.

- B-2010-12-08/05 Avenant n°2 à la convention relative à la participation de NC NUMERICABLE aux travaux de dissimulation de réseaux.
- B-2010-12-08/06 Additif à la délibération B-2010-06-16/02 ayant pour objet : avenant n°2 à la convention relative à la participation de NUMERICABLE aux travaux de dissimulation de réseaux.
- B-2010-12-08/07 Convention quadripartite avec GrDF, PANASONIC et ERDF pour l'hébergement de répéteurs sur les supports de distribution d'électricité.
- B-2010-12-08/08 Vente des certificats d'économie d'énergie déposés sur le registre national.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions des Bureaux des 6 et 26 octobre et 8 décembre 2010 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2010

Date d'affichage : 17/12/2010



C-2010-12-14/03

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2009 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz SIGERLY en vigueur depuis le 30 mars 1994, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, [...] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2009 de la concession pour la distribution publique de gaz SIGERLY a été présenté par le responsable du service « concessions » du SIGERLY aux membres du bureau restreint le 7 décembre 2010,

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle et annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2009 de la concession pour la distribution publique de gaz du SIGERLY adressé par courriel le 10 décembre 2010 aux 112 membres, délégués titulaires, du comité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président

Le Comité syndical

➤ **PREND ACTE :**

- des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2009,
- de la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2010

Date d'affichage : 17/12/2010



C-2010-12-14/04

<p align="center">RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2009 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ</p>
--

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité SIGERLy en vigueur depuis le 28 juin 2006, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, [...] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2009 de la concession pour la distribution publique d'électricité SIGERLy a été présenté par le responsable du service « concessions » du SIGERLy aux membres du bureau restreint le 7 décembre 2010,

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle et annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2009 de la concession pour la distribution publique d'électricité du SIGERLy adressé par courriel le 10 décembre 2010 aux 112 membres, délégués titulaires, du comité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président

Le Comité syndical

➤ **PREND ACTE :**

- des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2009,
- de la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2010

Date d'affichage : 17/12/2010



C-2010-12-14/05

**AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi, avant le vote du budget primitif 2011, afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat, je demande aux membres du Comité d'accorder l'autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon le tableau ci-dessous :

Budget Principal

Chapitre	Intitulé	Budget 2010	Autorisation 2011
20	Immobilisations incorporelles	82 612,28 €	20 653,07 €
21	Immobilisations corporelles	875 164,88 €	218 791,22 €
23	Immobilisations en cours	22 663 875,92 €	5 665 968,98 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	550 998,62 €	137 749,66 €

Budget annexe La Tour de Salvagny

Chapitre	Intitulé	Budget 2010	Autorisation 2011
23	Immobilisations en cours	20 454,78 €	5 113,70 €

Budget annexe Photovoltaïque

Chapitre	Intitulé	Budget 2010	Autorisation 2011
21	Immobilisations corporelles	829 265,76 €	207 316,44 €
23	Immobilisations en cours	221 486,64 €	55 371,66 €

Budget annexe Sathonay-Camp

Chapitre	Intitulé	Budget 2010	Autorisation 2011
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours	5 000 000,00 €	1 250 000,00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- AUTORISE l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon les tableaux ci-dessus.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2010

Date d'affichage : 17/12/2010



C-2010-12-14/06

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2010

Conformément à l'instruction M14, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2010 du Budget Principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes.

• Dépenses d'investissement

Nature	Libellé	Montant
458124	Opération d'investissement sous mandat MILLERY Impasse du 11 novembre	+ 9 000 €
458125	Opération d'investissement sous mandat MILLERY Route de Frontigny	+ 23 400 €
Total		32 400 €

• Recettes d'investissement

Nature	Libellé	Montant
458224	Opération d'investissement sous mandat MILLERY Impasse du 11 novembre	+ 9 000 €
458225	Opération d'investissement sous mandat MILLERY Route de Frontigny	+ 23 400 €
Total		32 400 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses de fonctionnement

Nature	Libellé	Montant
7398	Reversement TLE	+ 1 700 000 €
Total		+ 1 700 000 €

• Recette de fonctionnement

Nature	Libellé	Montant
7351(75)	Taxe sur l'électricité	+ 1 700 000 €
Total		+ 1 700 000 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal 2010 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2010

Date d'affichage : 17/12/2010



C-2010-12-14/08

COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » RÉVISION DES CONTRIBUTIONS

(Mise à jour de la délibération C2009-12-09/09)

Les contributions des communes ayant transféré la compétence optionnelle « Éclairage Public » au SIGERLy, conformément aux statuts du syndicat et notamment son article 13, ont été établies par la délibération C2005-12-05/06 du 5 décembre 2006 et modifiées par les délibérations C2008-12-09/03 et C2009-12-09/09.

Elles peuvent s'écrire sous la forme :

Contribution annuelle EP (€) = Contribution fixe
+ Quote-part fonctionnement
+ Quote-part investissements

Le complément apporté ne concerne que la quote-part fonctionnement.

Il est rappelé que cette quote-part fonctionnement représente la quote-part de la commune à la part fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle dépend de la puissance installée, de la couverture en éclairage public de la commune et du nombre d'habitants sur la commune. Elle valorise les coûts globaux du syndicat pour l'achat d'énergie, la maintenance et l'entretien de tous les réseaux d'éclairage public mis à disposition du syndicat.

Elle s'écrit actuellement sous la forme :

$$QPf = 337 \times P_{installée} + 31 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab}$$

avec :

$\tau_{ptslum/hab}$: représente la couverture en éclairage public de la commune

Nb_{hab} : représente la population de la commune (sur la base INSEE de début de mandat – Article 13 des statuts du syndicat)

$P_{installée}$: représente la puissance installée sur la commune (en kW)

Les modifications proposées sont conformes aux statuts du syndicat et aux modifications de prix constatées en 2010 et prévisibles pour 2011.

Compte tenu que :

- Les frais d'achat d'énergie pour les tarifs bleus ont augmenté de 7 % sur l'éclairage public le 15 août 2010, l'augmentation proposée tient seulement compte de l'impact à partir de 2011 (+7 % par rapport aux coûts de début 2010)
- Le vote de la loi dite « NOME » le 24 novembre 2010 a entériné la caducité d'exemption des consommations d'éclairage public de la taxe TLE et modifié le calcul de cette taxation (9 € HT/MWh) (+13,5 % par rapport aux coûts de début 2010)
- L'optimisation des frais d'entretien des installations d'éclairage extérieur permet une diminution de cette quote-part de 31 à 29 €
- Les communes sollicitent le syndicat pour réaliser sur les installations d'éclairage des prestations complémentaires qui n'entrent pas dans les prestations « cadre » du syndicat mais ne peuvent être réalisées par des tiers ; ces prestations seront prises en charge par les communes demandeuses moyennant des frais de maîtrise d'ouvrage : part intitulée C_{sup}

il est proposé au comité d'intégrer ces évolutions dans la formule de calcul des contributions, soit la nouvelle formule :

$$QPf = 404 \times P_{installée} + 29 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab} + C_{sup}$$

Un amendement à la loi de finances 2011 devrait relever le taux de CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) de 4,5 € HT/MWh à 7,5 € HT/MWh afin de financer les charges dues au développement de l'énergie solaire (+4,4 % par rapport aux coûts de début 2010)

Si l'amendement à la loi de finances 2011 est voté avant le calcul des contributions, la formule devient :

$$QPf = 419 \times P_{installée} + 29 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab} + C_{sup}$$

Le mode de calcul de la quote-part investissement et de la part fixe reste inchangé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- ADOPTE la modification de la contribution de la compétence optionnelle « éclairage public » telle que décrite ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2010

Date d'affichage : 17/12/2010



C-2010-12-14/09

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, DE TRAITEMENT ET DE DIFFUSION
DES DONNÉES RELATIVES À L'ÉNERGIE ET AUX GAZ À EFFET DE SERRE
EN RHÔNE-ALPES, AVEC L'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et
des Gaz à Effet de Serre de Rhône-Alpes)**

Créé en 2002, l'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES Rhône-Alpes) concrétise la volonté régionale de mettre à disposition du grand public, des collectivités et des acteurs du monde de l'énergie, un outil d'observation et d'information pertinent. Son comité de pilotage est co-présidé par l'État et la Région, son animation portée par Rhônalénergie-Environnement et son financement assuré par la Région et l'ADEME.

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'échanger, de rassembler, de produire et de diffuser une information sur les différentes composantes de la production et de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre en Rhône-Alpes, les représentants de l'État, du Conseil Régional Rhône-Alpes, des acteurs de la production, du transport et de la distribution de l'énergie des structures locales de conseil en matières d'énergie, ont exprimé la volonté de mettre en commun un certain nombre de données dont ils disposent sur ces sujets.

Compte tenu de la sensibilité de certaines de ces données et tout particulièrement de celles relatives à la production et à la consommation d'énergie, il est apparu nécessaire aux partenaires de préciser de façon collective les conditions de mise à disposition des données que chacun apportera, de leur traitement et de la diffusion des données produites et ce, dans le respect de la législation ou réglementations spécifiques à certains partenaires

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le texte de la convention joint en annexe ;
- AUTORISE le Président à signer la convention avec les différents partenaires ainsi que toutes pièces à intervenir sur cette affaire.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2010

Date d'affichage : 17/12/2010